

TERRITOIRE

USUMBURA, le 30 octobre 1946.

DU

RUANDA-URUNDI

N° 5748 /J.38 -

TRANSMIS à Monsieur l'Administrateur Territorial de & à RUHENGRI.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Monsieur le Résident

la lettre n°702/R. en date du 16 octobre 1946.

Réponse au n°

du

Annexe

OBJET:

Le Gouverneur du R.U., a.i.

s/ M. SIMON.

Pour copie certifiée conforme:

Le Chef du Service Administratif de la Justice, P. LEROY.

*n° 1131 / Sec
21. 11. 46.*

Pierre Leroy

CONGO BELGE
SERVICE DE LA SURETE
N° 702/R.

Léopoldville, le 16 octobre 1946.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que par l'ordonnance n°304/S du 11 octobre 1946 la publication et la circulation de la revue "The New African" sont interdites au Congo Belge et au Ruanda-Urundi.

L'Administrateur de la Sûreté d'Etat,
s/ J. BRAUDINET.

A Monsieur le Gouverneur
du Ruanda-Urundi,

USUMBURA.

